

CONSEIL UNIVERSITAIRE

Séance du 2 novembre 2021

Requérant : Robert Beauregard

1. QUESTION INSCRITE À L'ORDRE DU JOUR

Politique-cadre en matière de persévérance et de réussite dans les études à l'Université Laval.

2. ÉTAT DE LA QUESTION ET MOTIFS DE LA PROPOSITION

Dans la foulée du chantier sur la réussite du ministère de l'Enseignement supérieur et suivant les recommandations de l'auditrice interne, le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes a entrepris un projet d'élaboration d'une politique-cadre en matière de persévérance et de réussite dans les études. Cette Politique-cadre servira de référence à l'élaboration de politiques et autres documents portant sur des aspects spécifiques de la persévérance et de la réussite. Elle soutiendra également le développement d'actions qui répondent aux besoins diversifiés de la communauté étudiante, tout en promouvant l'importance d'accorder une attention particulière à la cohérence et à la complémentarité de ces actions.

Cet ambitieux projet a pu se concrétiser grâce à la collaboration de plusieurs membres de la communauté œuvrant à la persévérance et à la réussite de nos étudiantes et étudiants. Des représentants des services du VREAE, des vice-décanats, des directions de programme, du corps professoral ainsi que de la CADEUL et de l'AELIÉS ont contribué à élaborer le projet de politique-cadre. Une démarche de consultation s'en est suivie auprès du comité de direction du VREAE, du comité de direction de l'Université, de la Table des responsables facultaires des études, du Bureau du secrétaire général, de la Commission des études et de la Commission des affaires étudiantes.

Par l'adoption de la Politique-cadre, l'Université reconnaît que l'appui à la persévérance et à la réussite fait partie intégrante de sa mission, que l'étudiante ou l'étudiant est au cœur de sa réussite et que cette réussite est influencée par de multiples facteurs. Enfin, la Politique-cadre promeut le développement d'une culture d'amélioration continue en matière d'appui à la persévérance et la réussite.

La Politique-cadre a été structurée sur la base du continuum des études, du recrutement à la diplomation, et les orientations qu'elle propose s'articulent autour de celui-ci. Elle précise également les responsabilités générales des différentes instances et groupes de la communauté universitaire en matière de persévérance et de réussite.

3. RÉFÉRENCE

Projet de Politique-cadre en matière de persévérance et de réussite dans les études à l'Université Laval

4. RECOMMANDATION

D'adopter la Politique-cadre en matière de persévérance et de réussite dans les études à l'Université Laval, tel qu'il figure au document xyz.

Politique-cadre en matière de persévérance et de réussite dans les études

Université Laval

Approbation : date

Entrée en vigueur : date

Responsable : Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes

Table des matières

1.	PRÉAMBULE.....	1
2.	DÉFINITIONS	1
3.	OBJECTIFS DE LA POLITIQUE-CADRE.....	1
4.	CADRE JURIDIQUE.....	2
5.	CHAMP D'APPLICATION.....	2
6.	ÉNONCÉ DE PRINCIPE	2
7.	ORIENTATIONS.....	3
8.	RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE PERSÉVÉRANCE ET DE RÉUSSITE.....	5
8.1	Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes	5
8.2	Services du Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes	5
8.3	Faculté des études supérieures et postdoctorales	5
8.4	Directions facultaires, départementales et d'écoles.....	6
8.5	Directions de programme et gestionnaires des études	6
8.6	Membres du corps professoral et du personnel enseignant	6
8.7	Associations étudiantes, étudiantes et étudiants	6
9.	RESPONSABILITÉ DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE-CADRE.....	6
10.	ENTRÉE EN VIGUEUR, SUIVI ET RÉVISION DE LA POLITIQUE-CADRE.....	6

1. PRÉAMBULE

En accord avec les valeurs de l'Université Laval et sa mission d'enseignement et de recherche, la Politique-cadre en matière de persévérance et de réussite dans les études à l'Université Laval (la Politique-cadre) définit les principes généraux, les orientations institutionnelles et les responsabilités au regard de la persévérance et de la réussite des étudiantes et des étudiants aux trois cycles. Elle sert ainsi de référence à l'élaboration de politiques, de directives, de procédures et de plans d'action portant sur des aspects spécifiques de la persévérance et de la réussite.

2. DÉFINITIONS

Persévérance : Poursuite des études jusqu'à l'obtention d'un diplôme.

Réussite : Acquisition et intégration, par l'étudiante ou l'étudiant, de connaissances et de compétences en lien avec une formation de haut niveau s'inscrivant dans son projet d'études.

3. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE-CADRE

- Promouvoir l'importance, pour les membres de la communauté universitaire, d'accorder une attention particulière à la cohérence et à la complémentarité des pratiques, mesures et actions en matière de persévérance et de réussite.
- Mobiliser l'ensemble des membres de la communauté universitaire, incluant les étudiantes et les étudiants, envers la persévérance et la réussite.
- Promouvoir le développement de pratiques, de mesures et d'actions équitables et inclusives en matière de persévérance et de réussite qui répondent aux besoins diversifiés de la communauté étudiante.
- Définir les responsabilités en matière de persévérance et de réussite.

4. CADRE JURIDIQUE

- Statuts de l'Université Laval
- Règlement des études de l'Université Laval

La Politique-cadre n'a pas pour effet de limiter la portée des règlements, politiques ou ententes institutionnelles, ni des conventions collectives, ententes ou autres textes en vigueur à l'Université établissant les conditions de travail de son personnel.

5. CHAMP D'APPLICATION

La présente Politique-Cadre s'applique aux membres de la communauté universitaire comme définis par les Statuts de l'Université. Elle touche toute activité dans les lieux où s'accomplit la mission de l'Université.

6. ÉNONCÉ DE PRINCIPE

Par l'adoption d'une Politique-cadre en matière de persévérance et de réussite dans les études, l'Université Laval reconnaît que :

- L'appui à la persévérance et à la réussite fait partie intégrante de la mission de l'Université;
- L'étudiante ou l'étudiant est au cœur de sa réussite;
- La persévérance et la réussite sont influencées par de multiples facteurs, tels que des facteurs environnementaux, sociaux, économiques, personnels et de santé;
- L'amélioration continue des pratiques, des mesures et des actions fait partie intégrante de l'appui à la persévérance et à la réussite.

7. ORIENTATIONS

Les orientations de l'Université en matière de persévérance et de réussite se regroupent en cinq axes et s'appuient sur le continuum des études, de l'admission à la diplomation.

Axe 1. Orientations relatives à l'accessibilité à l'enseignement supérieur et au recrutement

Axe 2. Orientations relatives à l'accueil et à l'intégration

Axe 3. Orientations relatives à l'enseignement, à l'apprentissage et à la formation à la recherche

Axe 4. Orientations relatives au soutien, à l'accompagnement et à l'encadrement

Axe 5. Orientations relatives à la diplomation et à la transition vers le milieu professionnel ou vers les cycles supérieurs

Axe 1. Orientations relatives à l'accessibilité à l'enseignement supérieur et au recrutement

1.1 Promouvoir les études universitaires et diversifier les bassins de recrutement.

1.2 Soutenir la mise en place d'activités de familiarisation et d'expériences précoces liées aux études universitaires.

1.3 Soutenir les candidates et les candidats dans leur orientation scolaire et professionnelle.

1.4 Renforcer la concertation interordre entre les établissements d'enseignement collégial et l'Université, et la concertation intercycle d'études.

1.5 Encourager la reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires.

Axe 2. Orientations relatives à l'accueil et à l'intégration

- 2.1 Bonifier les mesures favorisant une transition harmonieuse vers les études universitaires à tous les cycles.
- 2.2 Soutenir des mesures d'accueil et d'intégration qui tiennent compte des caractéristiques de la population étudiante.
- 2.3 Bonifier les mesures de soutien à la francisation des étudiantes et des étudiants non francophones.

Axe 3. Orientations relatives à l'enseignement, à l'apprentissage et à la formation à la recherche

- 3.1 Soutenir le développement des compétences en enseignement et en formation à la recherche ainsi que le partage de bonnes pratiques.
- 3.2 Encourager le recours à des stratégies pédagogiques diversifiées et inclusives qui soutiennent l'apprentissage et l'expérience étudiante.
- 3.3 Soutenir l'utilisation de stratégies, de moyens et d'outils d'évaluation des apprentissages justes, transparents et adéquats.
- 3.4 Soutenir une culture d'amélioration continue de la qualité des programmes, de l'enseignement et de la formation à la recherche.
- 3.5 Encourager les initiatives de développement de stratégies pédagogiques et de formation à la recherche qui reposent sur des données et résultats de recherche et sur le partage d'expertises.

Axe 4. Orientations relatives au soutien, à l'accompagnement et à l'encadrement

- 4.1 Accroître et harmoniser les pratiques de dépistage des étudiantes et des étudiants risquant d'éprouver des difficultés en matière de persévérance et de réussite.
- 4.2 Soutenir l'évolution d'une offre de services de soutien et d'accompagnement qui répond aux besoins des étudiantes et des étudiants.
- 4.3 Soutenir l'évolution de l'offre de services en matière de santé mentale des étudiantes et des étudiants et encourager l'adoption de saines habitudes de vie.
- 4.4 Soutenir l'encadrement des étudiantes et des étudiants aux cycles supérieurs.

Axe 5. Orientations relatives à la diplomation et à la transition vers le milieu professionnel ou vers les cycles supérieurs

- 5.1 Accroître les mesures encourageant la diplomation.
- 5.2 Appuyer les étudiantes et les étudiants dans leur passage aux cycles supérieurs.
- 5.3 Accroître les mesures encourageant, de façon spécifique, la persévérance aux cycles supérieurs.
- 5.4 Favoriser une transition harmonieuse vers le milieu professionnel.
- 5.5 Encourager l'apprentissage tout au long de la vie.

8. RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE PERSÉVÉRANCE ET DE RÉUSSITE

8.1 Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes

- Assurer, de concert avec les autres vices-rectorats concernés et en collaboration avec les facultés, le respect des orientations de la Politique-cadre.
- Veiller à la cohérence des liens entre la Politique-cadre et les autres documents entourant la persévérance et la réussite.
- Assurer une veille en matière de persévérance et de réussite à l'enseignement supérieur.

8.2 Services du Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes

- Soutenir les facultés, les départements, les écoles, les programmes ainsi que les membres du corps professoral et du personnel enseignant dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des pratiques, des mesures et des actions en matière de persévérance et de réussite.

8.3 Faculté des études supérieures et postdoctorales

- Accompagner et conseiller les facultés, les départements, les écoles, les programmes ainsi que les membres du corps professoral dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des pratiques, des mesures et des actions en matière de persévérance, d'accompagnement et de réussite dans les études aux cycles supérieurs.

8.4 Directions facultaires, départementales et d'écoles

- Assurer un leadership dans le développement, le suivi et l'évaluation des mesures d'appui à la persévérance et à la réussite dans les unités.

8.5 Directions de programme et gestionnaires des études

- Assurer un leadership dans le développement de mesures d'appui à la persévérance et à la réussite dans les programmes.
- Soutenir et accompagner les étudiantes et les étudiants dans leur persévérance et leur diplomation.

8.6 Membres du corps professoral et du personnel enseignant

- S'engager activement au regard de la persévérance et de la réussite des étudiantes et des étudiants.
- Contribuer au développement, au suivi et à l'évaluation des mesures d'appui à la persévérance et à la réussite.

8.7 Associations étudiantes, étudiantes et étudiants

- Promouvoir l'engagement des étudiantes et des étudiants envers leurs études.
- Favoriser une vie et une expérience universitaires riches et significatives.
- Participer au développement, au suivi et à l'évaluation des mesures visant la persévérance et la réussite.

9. RESPONSABILITÉ DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE-CADRE

La vice-rectrice ou le vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes veille à l'application de la Politique-cadre.

10. ENTRÉE EN VIGUEUR, SUIVI ET RÉVISION DE LA POLITIQUE-CADRE

La Politique-cadre entre en vigueur après son adoption par le Conseil Universitaire, fait l'objet d'un suivi annuel et d'une révision quinquennale.